



LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

RESSOURCES HUMAINES

- **N°2025-01** : Délibération fixant les indemnités des élus.
Adopté à l'unanimité
- **N°2025-02** : Délibération fixant les majorations des indemnités des élus.
Adopté à l'unanimité
- **N°2025-03** : Autorisation donnée au maire de signer le certificat d'adhésion au contrat d'assurance statutaire pour l'année 2025.
Adopté à l'unanimité
- **N°2025-04** : Autorisation donnée au maire de signer le mandat du CIG pour les marchés d'assurance statutaire pour 2026-2029.
Adopté à l'unanimité
- **N°2025-05** : Modification du tableau des effectifs.
Adopté à l'unanimité
- **N°2025-06** : Adhésion à la mission d'intérim territorial du CIG petite couronne.
Adopté à l'unanimité

EDUCATION ET LOISIRS

- **N°2025-07** : Revalorisation de la dotation pour les livres pour les élèves de CM2.
Adopté à l'unanimité
- **N°2025-08** : Demande de renouvellement de l'agrément pour le recrutement de volontaires au service civique.
Adopté à l'unanimité

URBANISME

- **N°2025-09** : ZAC la Charmeraie : Présentation du compte rendu annuel aux collectivités Locales 2023 de la SADEV 94.
Dont acte

- **N°2025-10** : Adoption du règlement intérieur du parking public la Charmeraie.
Adopté à l'unanimité
- **N°2025-11** : Avis de la commune de Boissy-Saint-Léger sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).
Adopté à la majorité avec cinq votes contre (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel, M. Ngaliema)
- **N°2025-12** : Répartition du loyer du cabinet médical situé au 4 bis rue de Paris.
Adopté à l'unanimité

FINANCES

- **N°2025-13** : Rapport d'Orientations Budgétaires.
Adopté à l'unanimité

CULTURE

- **N°2025-14** : Modification des tarifs du vide-greniers.
Adopté à l'unanimité

CENTRE SOCIAL

- **N°2025-15** : Autorisation donnée au maire de signer la convention relative à l'organisation de mesures éducatives avec le collège Amédée Dunois.
Adopté à l'unanimité

SYSTEMES D'INFORMATION

- **N°2025-16** : Présentation du rapport d'activité 2023 d'InfoCom94.
Dont acte

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

- **N°2025-17** : L'autorisation donnée au maire de signer la convention de mise à disposition de moyens entre la ville et le CCAS.
Adopté à l'unanimité

Boissy-Saint-Léger,
Le 14/02/2025



M. Régis CHARBONNIER